

CONTEVILLE.

(*Comitis villa; Contevilla.*)

CE village était compris, au XI^e siècle, dans la cure de Lihus avec Crevecœur et Hétomesnil. Il fut donné, en même temps que Lihus, à l'abbaye de Saint-Symphorien de Beauvais par l'évêque Druon, fondateur de ce monastère. Les moines firent, selon l'usage du temps, desservir l'église par un des leurs ; ils obtinrent, en 1157, des lettres de Henri de France, évêque de Beauvais, portant érection de l'église en une cure, dont leur abbé conserva le patronage. Ce bénéfice était sous le titre de Saint-Nicolas (*Ann. de l'Oise.*).

Le chœur de cette église est, suivant la tradition, une ancienne chapelle à laquelle aurait été ajoutée, en 1742, une nef plus large.

L'orientation de ce chœur (1, 1 bis) est régulière : l'axe transversal est dévié seulement de 3 degrés vers l'ouest par rapport au nord vrai. — Son plan (1) a la forme d'un rectangle. — L'appareil de cette construction, au niveau des contre-forts, du pourtour des baies et du couronnement, est en pierres de taille ; tandis que le plein des murs est en cailloux divisés, dont les tranches noires sont exposées à l'œil et forment leur parement extérieur. — La longueur de ce chœur dans œuvre est de 7^m, 50 ; sa largeur de 4^m, 68, et la hauteur intérieure de ses murs latéraux de 5^m, 60, dans la partie voisine de la nef.

A l'extérieur, le mur du chevet (5) est en pignon assez aigu, et flanqué, à son centre, d'un contre-fort un peu moins saillant que large, qui atteint presque la moitié de sa hauteur. A droite, à gauche, et au-dessus de ce contre-fort, sont symétriquement placées trois fenêtres à plein cintre extérieurement évasées et d'une grande simplicité (6). Les extrémités latérales de ce mur dessinent le profil des contre-forts que forme son prolongement. — Les murs latéraux (2) sont l'un et l'autre inégalement divisés en deux parties par deux contre-forts plats, à plusieurs retraites simples, et confondus supérieurement avec le couronnement. Le contre-fort central, au nord comme au sud, offre une base saillante (7, c, c) ; les deux autres ont été remaniés. Une arcature à plein cintre, sans contre-arcature (2, 7) et supportée par des corbeaux variés (7, a, b ; 9, 10, 11, 12, 13, 14) surmonte chacun de ces murs, qui sont tous deux percés, entre les deux contre-forts, d'une fenêtre pareille à celles du mur du chevet. Le mur du nord présente en outre, dans le voisinage de la nef, une petite baie de porte actuellement bouchée (2), dont les pieds-droits supportent un linteau à angle supérieur très-obtus.

A l'intérieur, le mur du chevet (4) n'offre que l'évasement simple de ses trois fenêtres, qui sont actuellement bouchées. Chaque mur latéral (3) est absolument nu, comme le précédent, excepté au niveau de l'imposte de sa fenêtre (qui est largement évasée), où règne en saillie une moulure horizontale sur toute sa longueur (3, 8). — Le sol est élevé d'une marche dans la moitié la plus avancée du chœur (3). — Le plafond en bois, voûté en berceau, que l'on voit maintenant, doit avoir toujours eu cette disposition, vu l'absence, sur le mur intérieur du chevet (4), de toute retraite horizontale à la hauteur du sommet des murs latéraux, et l'existence de la fenêtre la plus supérieure, qu'un plafond horizontal eût coupé en deux parties.